



**Déclaration de conformité aux dispositions du Décret no. 2007-1467 du 12 octobre 2007. Et à la norme européenne EN 13427: 2004 / internationale ISO 18601:2013**

Emballage – Exigences relatives à l'utilisation des normes dans le domaine de l'emballage et des déchets d'emballage.

**Référence emballage: Caisses réutilisables et Bigboxes - 100 % HDPE**

**1<sup>è</sup> Partie. Résumé de l'évaluation**

Norme	Critères d'évaluation	Déclaration
1.1 Prévention par réduction à la source	garantie d'une quantité minimale requise de matériau dans l'emballage (EN 13428:2004)	oui
1.2 Métaux lourds	a. garantie d'une concentration minimale autorisée pour les éléments (CR 13695-1:2000)	oui
1.3 Substances dangereuses	b. garantie de la conformité à (EN 13428:2004)	oui
2 Réutilisation	garantie de la réutilisation selon tous les termes de la norme (EN 13429:2004) pour l'emballage fonctionnel	oui
3.1 Recyclage matière	garantie de recyclage selon tous les termes de la norme (EN 13430:2004) pour l'emballage fonctionnel	oui
3.2 Valorisation énergétique	garantir un gain calorifique pour l'emballage fonctionnel (EN 13431:2004)	oui
3.3 Valorisation par compostage et biodégradation	garantie de compostage selon tous les termes de la norme pour l'emballage fonctionnel (EN 13432:2004)	non

NOTE. La conformité au décret n°. 98-638 et à la norme EN 13427 exige des réponses affirmatives aux sections 1.1, 1.2, 1.3 et à au moins une des sections 3.1, 3.2, 3.3. De plus en cas de déclaration de réutilisation à la section 2, les réponses doivent aussi être affirmatives.

**2<sup>è</sup> Partie. Déclaration de conformité**

À la lumière des résultats de l'évaluation ci-dessus, cet emballage est déclaré conforme aux exigences de EN 13427:2004 / ISO 18601:2013.

Signé au nom de Euro Pool System International B.V.,

Fonction:

Date :